

ASSEMBLÉE DU 7 AVRIL 2008

A une assemblée régulière de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le septième jour du mois d'avril de l'an deux mille huit et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Yves Fafard
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Période de question
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2008.
4. Dépôt du rapport financier de février 2008 et adoption des états financiers 2007
5. Administration générale
 - 5.1. Protection des chutes de neige provenant de la toiture.
 - 5.2. La table des Aînés de Lanaudière
 - 5.3. Vente pour taxes
 - 5.4. Fondation des jeunes handicapées intellectuellement de Lanaudière.
 - 5.5. Tournoi de Golf de la Fondation des Samares
 - 5.6. Tournoi de Golf de la ville de Lavaltrie.
 - 5.7. Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 5.8. Remplacement des plaques du monument de Chevalier de Lorimier.
 - 5.9. Journée mondiale de lutte contre le paludisme.
 - 5.10. Formation de l'ADMQ à Joliette le 27 mars.
 - 5.11. Emploi étudiant en administration générale.
6. Sécurité Publique
 - 6.1. Appui à la MRC : projet de prévention de la criminalité.
 - 6.2. Nouveau contrat avec le contrôleur des chiens.
 - 6.3. Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement concernant les chiens
7. Transport routier
 - 7.1. Risque d'inondation insertion d'un ponceau de 6 pieds sur le rang Sud de la Rivière Chicot.
 - 7.2. Rapport sur les quantités et le coût des abrasifs
 - 7.3. Facturation du déneigement des voies ferrées par la compagnie de chemin de fer
 - 7.4. Achat d'abat poussière.
 - 7.5. Travaux sur les chemins municipaux.
 - 7.6. Projets du conseil
 - 7.6.1. Machinerie et outillage : Balai ramasseur.
 - 7.6.2. Boîte de tranchée en acier
8. Hygiène du Milieu
 - 8.1. Acquisition de compétences de la MRC de d'Autray
 - 8.2. Offre de services professionnels et protocole d'échantillonnage de l'eau brute.
 - 8.3. Programme des infrastructures dans le cadre du programme de la taxe d'accise
 - 8.4. Rapport annuel pour le réseau Saint-Viateur

- 8.5. Avis de motion de la modification du règlement sur la tarification pour le réseau Saint-Viateur.
- 8.6. Rapport du MDDEP des analyses de sous-produit de la chloration.
- 8.7. Facturation des travaux supplémentaires pour le traitement de l'eau.
- 8.8. Demande de prolongement de l'aqueduc sur le rang York.
- 8.9. Règlement de taxation pour les travaux sur les cours d'eau par la MRC
- 8.10. Dépôt et collecte de RDD
- 8.11. Système de traitement des eaux usées par ultraviolets
- 9. Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 9.1. Dossier de M. Viateur Laferrière
 - 9.2. Amélioration du service d'inspection de la MRC.
 - 9.3. Rapport du service d'urbanisme de la MRC sur les Îlots déstructurés.
 - 9.4. Demande d'autorisation à la CPTAQ par M. Noël Marcoux
- 10. Loisir et Culture
 - 10.1. Rapport sur l'organisation du soccer 2008
 - 10.2. Protocole d'entente fonds d'aide au développement du Milieu.
 - 10.3. Programme Parc École acceptée par le Ministère de l'Éducation
 - 10.4. Inauguration de la patinoire
- 11. Liste des travaux publics.
- 12. Courrier
- 13. Adoption des comptes
- 14. Levée de l'assemblée

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

rés.2531-08

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2-PÉRIODE DE QUESTION

M. Gilles Destremes, entrepreneur en excavation et transport, interroge le conseil relativement au peu de travail obtenu par la municipalité. Il considère également que la municipalité ne devrait pas accorder des travaux à des entrepreneurs ne résidant pas sur le territoire de la municipalité.

Le conseil connaît le conflit entre le contremaître de la municipalité et M. Gilles Destremes et connaît également les coûts et les économies réalisées par la location d'une pelle mécanique opérée par le contremaître. Le conseil est en mesure de prendre les décisions qui s'imposent pour une bonne gestion municipale. Quant au travail exécuté par un entrepreneur qui ne réside pas dans la municipalité, il s'agit d'un cas exceptionnel relatif au potentiel et à la puissance de la machinerie utilisée.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 3 MARS 2008.

rés.2532-08

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars de l'an deux mille huit avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

4- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE FÉVRIER 2008 ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2007.

Le directeur dépose le rapport financier du mois de février 2008.

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les états financiers 2007 vérifiés par M. Michel Sylvestre, comptable agréé.

rés.2533-08

Adopté à l'unanimité

5.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1-PROTECTION DES CHUTES DE NEIGE PROVENANT DE LA TOITURE.

La seule solution permettant de rendre sécuritaire la sortie arrière de la salle communautaire est de construire une toiture au-dessus de perron arrière. Cette toiture du perron devra être construite dans l'autre sens de celle du toit de la salle communautaire.

Le conseil est d'accord aux modifications qui doivent être apportées à la toiture pour la sécurité des personnes.

5.2- LA TABLE DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE

La table des aînés de Lanaudière nous invite à présenter une candidature d'une personne bénévole faisant partie des aînés et étant impliquée dans la municipalité.

rés.2534-08

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert présente la candidature de M. Jean Trudel comme personne bénévole impliquée dans sa municipalité à l'occasion de la journée de ressourcement du 3 octobre 2008. Il est également résolu que la municipalité réservera une table et défraiera les coûts des billets pour cette occasion.

Adopté à l'unanimité

5.3-VENTE POUR TAXES

La propriété de Mme Violet Wilson n'a pas été expédiée à la MRC en vue de la vente pour taxes. Suite à une recherche sur les titres de propriété, celles-ci ne sont pas claires. Le numéro de lot sur les titres de propriété ne correspond pas à celui du rôle d'évaluation et du compte de taxes. Il est nécessaire de faire effectuer une désignation technique par un arpenteur géomètre avant de faire vendre pour taxes.

Toutefois, la propriétaire est décédée et les héritiers ont l'intention de payer les taxes. Il est trop tard cette année pour faire vendre par la MRC, mais si les taxes ne sont pas payées en début d'année prochaine, la municipalité pourra faire effectuer une désignation technique du terrain dont le coût sera ajouté aux frais de la vente pour taxes.

5.4- FONDATION DES JEUNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLEMENT DE LANAUDIÈRE.

Cet organisme invite la municipalité à se procurer des billets d'un spectacle bénéfique de l'humoriste Mario Jean. Le coût du billet est de 60\$ et 38\$ seront remis à l'organisme.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à cette demande.

5.5- TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DES SAMARES

La Fondation des Samares organise son 6^{ème} tournoi de golf et la Fondation invite la municipalité en premier lieu à commanditer le tournoi et également à former un quatuor pour participer au tournoi. Le tournoi aura lieu jeudi le 5 juin 2008 au club de golf Montcalm.

Le conseil n'a pas l'intention de commanditer ou de participer au tournoi.

5.6- TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE LAVALTRIE.

La ville de Lavaltrie organise son 7^e tournoi de golf au profit des organismes locaux. La ville invite la municipalité à former un quatuor. Le tournoi aura lieu mardi le 10 juin 2008 au club de golf de Joliette.

Le conseil n'a pas l'intention de commanditer ou de participer au tournoi

5.7- CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

rés.2535-08

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil autorise le directeur général à assister au congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec. Il est également résolu que les frais de déplacement et d'hébergement seront remboursés conformément à la réglementation municipale sur réception des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

5.8- REMPLACEMENT DES PLAQUES DU MONUMENT DE CHEVALIER DE LORIMIER.

M. Robert Landry des Trophées JLM nous a fait une offre pour remplacer les plaques de bronze du monument de Chevalier de Lorimier qui ont été volées. Il nous suggère des plaques en aluminium anodisé avec lettrage gravé qui durera très longtemps sans s'effacer. Il s'agit de plaques de bonne qualité et de bonne durabilité. Toutefois ces plaques n'auront pratiquement aucune valeur de revente.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat de deux plaques au montant de 540\$ afin de remplacer les plaques en bronze du monument de Chevalier de Lorimier.

Adopté à l'unanimité

5.9- JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME.

La Ville de Kingston nous informe sur la proclamation de la journée mondiale de lutte contre le paludisme. La ville de Kingston a faisant la proclamation, a lancé sa campagne en vue de fournir des moustiquaires à tout un village en Afrique. Elle invite les autres municipalités à se joindre à cette initiative.

5.10- FORMATION DE L'ADMQ À JOLIETTE LE 27 MARS.

Le directeur n'a pas assisté à cette formation à cause de la vérification des finances de l'administration de la municipalité. Le vérificateur était présent au bureau municipal le 27 mars dernier.

5.11- EMPLOI ÉTUDIANT EN ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le directeur est autorisé à publier une offre d'emploi pour un étudiant

dans le domaine de la comptabilité ou de l'administration sur le site du service de placement pour étudiant d'Emploi Québec. L'offre d'emploi s'étendra sur une période maximum de 12 semaines entre le début de juin et la fin du mois d'août.

rés.2536-08

Adopté à l'unanimité

6.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1- APPUI À LA MRC : PROJET DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ.

rés.2537-08

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a conclu une entente avec le ministre de la Sécurité publique relatif à un projet de prévention de la criminalité, prévoyant notamment que ledit projet soit entièrement financé;

CONSIDÉRANT QUE suite à un imbroglio sur le financement de ce projet, lequel provient du gouvernement fédéral, la MRC de D'Autray doit assumer environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de D'Autray a reçu un montant de 27 000\$ couvrant une partie des dépenses encourues par la MRC pour la mise en œuvre du projet de prévention de la criminalité, mais que ce montant représente qu'une partie des montants dus;

CONSIDÉRANT la lettre en date du 7 juin 2007, signée par les préfets des MRC de D'Autray, des Laurentides et de Matane, réclamant le remboursement des dépenses engagées par les MRC dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin

- d'appuyer la MRC de D'Autray dans ses démarches afin de récupérer les montants qu'elle a avancés dans le projet de prévention de la criminalité;
- de demander aux ministres de la sécurité publique du Québec et du Canada à coordonner leurs efforts afin que le manque à gagner d'environ 73 000 \$ soit remboursé à la MRC de D'Autray.

Adopté à l'unanimité

6.2-NOUVEAU CONTRAT AVEC LE CONTRÔLEUR DES CHIENS.

rés.2538-08

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire, M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à signer la convention avec l'Inspecteur Canin.

Adopté à l'unanimité

6.3-AVIS DE MOTION POUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

Avis de motion est donné par M. Jean-Pierre Doucet que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement modifiant le règlement numéro 78 concernant l'imposition d'une taxe annuelle au propriétaire de chien.

Projet de règlement

Modifiant le règlement numéro 78 concernant, l'imposition d'une taxe annuelle au propriétaire de tout chien et à conduire des ententes pour l'application du règlement et la perception du coût des licences.

Attendu que la Municipalité de Saint-Cuthbert a adopté le règlement numéro 78 concernant les chiens le 6 août 2001;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de modifier les tarifs concernant le coût des licences et de modifier différentes dispositions nécessaires à la conclusion d'une entente avec un nouveau contrôleur;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée tenue le 7 avril 2008;

En conséquence, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et unanimement résolu qu'il est ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro ____ et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2- L'article 3 du règlement numéro 78 modifiant l'article 14 du règlement numéro 15, est modifié de nouveau comme suit :

Le secrétaire-trésorier, le contrôleur ou un de leurs représentants émet au propriétaire une licence pour chaque chien enregistré, sur paiement d'une somme de vingt dollars (20.00\$), pour chaque chien inscrit au registre de la municipalité ;

Article 3- L'article 4 du règlement numéro 78 modifiant l'article 30 du règlement numéro 15 est modifié de nouveau comme suit :

Lorsqu'un chien est gardé en fourrière en application du présent règlement, le propriétaire dudit chien doit verser à la municipalité, avant qu'il ne puisse en reprendre possession, un somme de trente-cinq (35.00\$) dollars pour la première journée et de quinze (15.00\$) dollars pour chaque journée ou partie de journée suivante, à laquelle ledit chien aura été en fourrière. À défaut de payer cette somme, la municipalité disposera du chien de la façon prévue à l'article 29 du présent règlement.

Article 4- L'article 7 du règlement numéro 78 modifiant le paragraphe b) du règlement numéro 15 est de nouveau modifié comme suit :

b) Le requérant acquitte, le ou avant le 1^{er} octobre de chaque année, le prix du permis fixé à deux cent dollars (\$200.00), ledit permis étant valable du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année ;

Article 5- Toute déclaration de nullité, d'illégalité ou d'inconstitutionnalité par un tribunal compétent de l'une quelconque des dispositions du présent règlement n'a pas pour effet d'invalider les autres dispositions du présent règlement, lesquelles demeurent valides et ont leur plein et entier effet ;

Article 6- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce projet de règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption à la condition toutefois que le conseil prenne connaissance de ce règlement avant l'assemblée à laquelle le règlement sera adopté et que les membres du conseil déclarent l'avoir lu.

7-TRANSPORT ROUTIER

7.1- RISQUE D'INONDATION INSERTION D'UN PONCEAU DE 6 PIEDS SUR LE RANG SUD DE LA RIVIÈRE CHICOT.

Le propriétaire situé près du ponceau en question, désire avoir la confirmation que la municipalité procédera au dégagement du cours d'eau en ouvrant une tranchée sur le chemin. L'ouverture d'une tranchée permettra d'éviter des dommages à sa résidence dans l'éventualité où l'eau passe par dessus le chemin et vienne inonder sa propriété.

Le conseil ne croit pas qu'un danger existe pour la résidence de M. Paillé. L'eau passera peut-être par-dessus le chemin mais ne devrait pas s'étendre jusqu'aux résidences voisines. Il n'est pas question d'ouvrir une tranchée sur le chemin pour assurer la circulation de l'eau.

7.2- RAPPORT SUR LES QUANTITÉS ET LE COÛT DES ABRASIFS

Le directeur général dépose et présente un rapport concernant les quantités et le coût des abrasifs utilisés durant l'hiver 2007-2008.

7.3- FACTURATION DU DÉNEIGEMENT DES VOIES FERRÉES PAR LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

M. André Sanschagrín, ingénieur au Ministère des Transports, mentionne que le Ministère ne reçoit pas de facturation pour le déneigement des traverses de voies ferrées par la compagnie de chemin de fer.

Toutefois, la Municipalité de Saint-Barthélemy reçoit des factures de déneigement des traverses de chemin de fer. Les montants sont les mêmes que sur notre facturation.

Le conseil refuse de payer ses factures si le Ministère n'en paie pas. Le conseil considère que les entrepreneurs de déneigement du Ministère des Transports effectuent les travaux de la même façon que l'entrepreneur de la municipalité. Le Canadien National et le Canadien Pacifique n'ont jamais facturé la municipalité pour du déneigement.

7.4- ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE.

Fournisseur	Sac	Prix	Prix du kg	concentration
Somavrac	35 kg	19.08	0.545	83-87%
Somavrac	35 kg	17.27	0.493	77-80%
Sel Warwick	35 kg	17.45	0.498	77-80%
Sel Plus	20 lbs	13.60	0.559	77-80%

rés.2539-08

Il est proposé par M Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Louis Mandeville et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat de 80 sacs de chlorure de calcium de Somavrac.

Adopté à l'unanimité

7.5-TRAVAUX SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.

L'entrepreneur des chemins d'hiver a fait de l'excellent travail lors des deux dernières tempêtes de neige.

Il est nécessaire de mettre de la pierre sur la route Gonzague-Brizard.

rés.2540-08

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le chargement de 10 voyages de pierre sur la route Gonzague-Brizard.

Adopté à l'unanimité

7.6- PROJETS DU CONSEIL

Machinerie et outillage :

Balai ramasseur. : Actuellement, il n'y a pas possibilité de voir fonctionner le balai, mais dès qu'il sera possible, le vendeur nous en informera.

Boîte de tranchée en acier 6 pieds de haut x 8 pieds de long et 4 pieds de large et parois doubles.

Équipement Robert Nadeau : 5 998\$ avec mur de 4 pouces.

Équipement NCN : 4 545\$ avec mur de 3 pouces.

Le conseil a décidé de ne pas acheter de boîte de tranchée. Le directeur avisera les employés par écrit qu'ils devront en tout temps respecter les normes de la loi sur la sécurité au travail relativement aux travaux d'excavation en tranchée.

8-HYGIÈNE DU MILIEU.

8.1-ACQUISITION DE COMPÉTENCES DE LA MRC DE D'AUTRAY

M. le Maire fait rapport des diverses informations obtenues auprès des autres municipalités et auprès des maires concernant l'acquisition des compétences par la MRC.

rés.2541-08

Attendu que la Municipalité de Saint-Cuthbert a reçu une résolution de la MRC de d'Autray concernant son intention d'acquérir compétence en matières d'émission et gestion des permis pour l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert doit adopter une résolution, s'il désire retirer la municipalité de cette compétence;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert désire retirer la municipalité de cette compétence;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert se retire de l'acquisition de compétence de la MRC de d'Autray en matière d'émission et de gestion des permis pour l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Adopté à l'unanimité

8.2- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ET PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU BRUTE.

rés.2542-08

Attendu que M. André Lahaye, ingénieur, a déposé une offre de services professionnels portant sur :

- l'alimentation et traitement de l'eau potable,
- la conformité à la réglementation sur l'eau potable
- Audit du système de traitement de l'eau.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'offre de services de Dessau au montant de 20 300\$ préparé par M. André Lahaye, ingénieur.

Adopté à l'unanimité

Le directeur dépose également le protocole d'échantillonnage de l'eau brute demandée par l'ingénieur et les coûts des analyses par Biolab. Ces analyses s'étendront sur 52 semaines, mais porteront surtout sur une période de 12 semaines, comprise entre le début d'avril et la mi-juin

8.3- PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE

rés.2543-08

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 24 mars 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- que la présente résolution remplace la résolution numéro 2298-07, adoptée le 23 avril 2007.

Adopté à l'unanimité

8.4-RAPPORT ANNUEL POUR LE RÉSEAU SAINT-VIATEUR

Le directeur général dépose le rapport annuel du réseau Saint-Viateur concernant les revenus et les dépenses sur ce réseau d'aqueduc.

8.5-AVIS DE MOTION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR LE RÉSEAU SAINT-VIATEUR.

Avis de motion est donné par M. Gérald Toupin que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement modifiant le règlement 100 et remplaçant le règlement numéro 137 concernant les tarifs pour le service de l'eau sur le réseau Saint-Viateur

Projet de règlement numéro

Règlement modifiant le règlement numéro 100 imposant un tarif pour le service de l'eau sur le réseau Saint-Viateur.

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 100 imposant des tarifs de compensation annuelle pour le service de l'eau à la clientèle du réseau Saint-Viateur puisque la municipalité de Saint-Barthélemy a modifié les tarifs pour la fourniture de l'eau;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 7 avril 2008;

En conséquence, il est proposé par _____ appuyé par M. _____ et résolu qu'il est ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro _____ et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- L'article 7 du règlement numéro 100 est modifié par le présent règlement et devra se lire comme suit :

La Municipalité de Saint-Cuthbert impose à tous les usagers situés sur le parcours du réseau d'aqueduc Saint-Viateur, une compensation annuelle de 200.00\$ donnant droit à 20,000 gallons d'eau et une charge de 1.00 \$ pour chacun des 1 000 gallons d'eau additionnels.

Article 3- Le présent règlement remplace et abroge le règlement 137, mais il n'a cependant pas pour effet d'accorder des droits acquis à quiconque ou d'empêcher les recours de la municipalité à l'encontre des personnes qui étaient en contravention du règlements numéro 137 auxquels cas, la municipalité peut

intenter les poursuites nécessaires à l'encontre des contrevenants au règlement 137 comme s'il n'y avait pas eu d'abrogation.

Article 4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

8.6-RAPPORT DU MDDEP DES ANALYSES DE SOUS-PRODUIT DE LA CHLORATION.

Le Ministère du Développement Durable et de l'Environnement a effectué des analyses de l'eau brute et de l'eau potable pour faire un suivi des THM et des autres sous-produits de la Chloration. Le Ministère a fait un rapport de ses analyses dont copie a été remise à chacun des membres du conseil.

8.7- FACTURATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU.

Suite à la dernière assemblée, le directeur a demandé par écrit des informations concernant la facturation des travaux supplémentaires. Nous n'avons pas reçu de réponses à cette lettre.

8.8- DEMANDE DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE RANG YORK.

Nous n'avons toujours pas reçu de réponses de Saint-Barthélemy suite à notre requête concernant le prolongement de l'aqueduc sur le rang York.

8.9-RÈGLEMENT DE TAXATION POUR LES TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU PAR LA MRC.

Règlement numéro 159

Autorisant à percevoir la taxe spéciale imposée suite aux travaux sur les cours d'eau Olivier-Tranchemontagne, Lafontaine-Houle, Marais des Bois et Destrempe-Beaufort.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray a adopté les règlements numéro 199 intitulé : «règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses pour l'entretien des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray a procédé, sur demande des intéressés, à des travaux d'amélioration des cours d'eau Olivier-Tranchemontagne, Lafontaine-Houle et Marais des Bois ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitant prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1)

rés.2544-08

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Louis Mandeville et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 159 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2- Seront et sont par le présent règlement assujettis au paiement travaux des terrains énumérés aux tableaux ci-dessous, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison du pourcentage de la superficie contributive totale attribuée à chacun de ces terrains à savoir :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Olivier-Tranchemontagne				
Lots	Propriétaires	Matricule	%	Coûts \$
p-114, p-115, 116, p-117 et p-118	Les Fermes Dumontier	3510-29-1095	16,9	1 298,87\$
p-111, p-122, p-113, p-114	Ferme Yvan Barette SENC	3510-19-5520	21,2	1 628.68\$
p-108, p-109, p-110, p-111, p-112	William Leclere	3510-08-7560	18,3	1 403.67\$
p-107	David Barthe	3510-07-1090	13,8	1 062.63\$
p-106	William Leclere	3410-97-6045	5,0	384.71\$
p-104, p-105	Gilles Dumontier	3410-97-2005	15,0	1 149.97\$
p-103	Gilles Dumontier	3410-86-5575	9,9	761.10\$

Lafontaine-Houle				
Lots	Propriétaires	Matricule	%	Coûts \$
p-69-p-72	Alphonso Ioannoni	3210-88-6540	4.5	860.55\$
p-71, p-72	Alphonso Ioannoni	3210-89-2550	0.4	84.49\$
p-75 à p-77	Alphonso Ioannoni	3310-07-7580	4.3	506.82\$
p-65 à p-70	Jean Sylvestre	3210-59-4080	4.3	817.40\$
p-75 à p-77	Ferme J.D. Sylvestre et Fils	3211-71-3515	0.4	82.48\$
p-177, p-181, p-182	Ferme J.D. Sylvestre et Fils	3211-35-7041	4.5	849.60\$
p-182, p-186, 187, p-188	Jean Sylvestre	311-13-8025	8.3	1 580.92\$
p-181	Daniel Sylvestre	3211-80-1010	0.4	81.52\$
p-181, 185, p-186, p-188, p-191	Jean Sylvestre	3111-95-1080	8.1	1 550.92\$
p-199, p-192	Ferme Tranchemontagne 2000 SENC	3012-63-7565	4.8	908.95\$
p-190, p-201	Centre d'Insémination Porcine du Québec	3012-74-5050	9.4	1 802.14\$
184, 189, 203, p-211	Ferme Pierre-Côme Mandeville	3012-85-2516	21.7	4 140.78\$
180, 183, p-213, 214	André Désy	3012-87-7030	23.2	4 419.49\$
179, 219	Louis Rochette et Micheline Gélinas	3012-89-6020	4.6	883.77\$
173, p-178	Jean-Claude Sylvestre	3112-62-1055	2.0	387.24\$
p-211	Louise Landry et Francine Paquet	3013-11-5095	0.3	64.06\$
p-213	Denise Rochette	3013-22-0070	0.3	60.10\$

Marais des Bois				
Lots	Propriétaires	Matricule	%	Coûts \$
682 à 684	Louis Beaufort	2611-32-0389	100	1 331.41\$

Destrempe-Beaufort				
Lots	Propriétaires	Matricule	%	Coûts \$
p-496, p-500	Louis Beaufort	2911-47-6001	100	2 35173\$

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M' Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Ce règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisque les membres du conseil en ont pris connaissance pour en avoir obtenu une copie avant la présente assemblée et déclarent l'avoir lu.

8.10 DÉPÔTS ET COLLECTE DE RDD

M. Guy Fradette, gestionnaire des matières résiduelles à la MRC nous a fait parvenir un rapport sur la collecte des RDD afin de guider les municipalités et les maires sur les décisions à prendre concernant les collectes itinérantes des RDD.

Le conseil est d'accord à abandonner les collectes itinérantes et à augmenter le nombre de dépôt dans les municipalités.

8.11-SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ULTRAVIOLETS

La MRC a transmis au conseil un projet de règlement visant à assurer l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées impliquant la technologie par ultraviolets.

La loi n'autorise pas l'installation de système de traitement des eaux usées par ultraviolets à moins que la municipalité adopte une réglementation pour s'assurer que l'entretien de ces systèmes soit effectué.

Nous avons également reçu une lettre de Premier Tech qui suggère au conseil ne pas adopter une telle réglementation. Premier Tech est une compagnie qui fabrique des systèmes de traitement des eaux usées. Même si elle produit des systèmes par ultraviolets, elle entend faire approuver un nouveau système dotée d'une nouvelle technologie qui assurera un traitement efficace.

Le conseil prendra d'autres informations avant d'adopter une telle réglementation.

9-URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1-DOSSIER DE M. VIATEUR LAFERRIÈRE

Une lettre de notre avocat résume les procédures entreprises. Un jugement a été rendu et le dossier sera laissé en suspend jusqu'au 31 juillet 2008. Il y a aura d'autres procédures à suivre si la municipalité fait une intervention forcée.

9.2-AMÉLIORATION DU SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC.

M. Michel Bradner a déposé ses rapports à la MRC et on devrait recevoir ceux-ci avec la facturation. Un réaménagement des tâches au service d'inspection de la MRC est supposé s'effectuer bientôt afin d'améliorer le service d'inspection de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

9.3-RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC SUR LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS.

M. Bruno Tremblay, urbaniste de la MRC, désire rencontrer le maire et le directeur général pour présenter le plan des îlots déstructurés pour des fins de la révision du schéma d'aménagement.

9.5- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR M. NOËL MARCOUX.

rés.2545-08

Attendu que M. Noël Marcoux a fait une demande d'autorisation à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec;

Attendu que l'objet de la demande consiste à agrandir le terrain de la résidence de 925.5 m² afin de rendre la superficie du terrain conforme à la réglementation municipale en vue éventuellement de l'installation d'un système d'évacuation des eaux usées;

Attendu que le projet est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC de d'Autray;

Attendu que la construction de la résidence a été effectuée avant 1982 et après 1979 soit avant l'obligation de posséder 3 000 mètres carrés de superficie pour construire et après l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du territoire agricole;

Attendu que la résidence a été construite par la mère du demandeur alors que celle-ci a vendu l'exploitation agricole à son fils et que ce dernier prenait occupation de la maison de la ferme;

Attendu qu'aujourd'hui la maison de la ferme est habitée par un enfant du demandeur qui est un exploitant propriétaire de 'exploitation agricole;

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la demande d'agrandissement du terrain de la résidence de M. Noël Marcoux afin de posséder un terrain conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité

10-LOISIR ET CULTURE

10.1- RAPPORT SUR L'ORGANISATION DU SOCCER 2008.

La directrice des loisirs n'a pas obtenu des personnes responsables la liste des jeunes inscrits au soccer l'an passé. Cette année aucun jeune de Saint-Cuthbert n'est inscrit au soccer à Saint-Félix-de-Valois et à Saint-Gabriel. Pour les petits, le service intermunicipal des loisirs a décidé de prendre l'organisation du soccer à sa charge. Actuellement, nous avons eu trois demandes de remboursement pour des jeunes inscrits à Berthierville.

10.2-PROTOCOLE D'ENTENTE FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU.

Le directeur dépose le protocole d'entente du fonds d'aide au développement du milieu concernant la patinoire. Le directeur a fourni un rapport et les pièces justificatives concernant les travaux de la patinoire et la municipalité recevra probablement un premier versement bientôt. Selon le protocole le second paiement est versé dans la seconde année.

10.3- PROGRAMME PARC ÉCOLE ACCEPTÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

La direction de l'école Sainte-Anne a informé le directeur qu'elle a obtenu du Ministre de l'Éducation une somme de 25 000\$ pour le parc école. La Municipalité s'est engagé à paver la cour d'école et à investir dans le parc une somme de 40 000\$.

rés.2546-08

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande des prix pour la réfection du pavage dans la cour d'école sur une superficie de 2 637 m² avec un revêtement de type EB10C et un taux de pose de 75 kg/m². Il est également résolu d'effectuer une couche de revêtement de correction sur les surfaces les plus endommagées avant d'effectuer le revêtement final.

Adopté à l'unanimité

10.4- INAUGURATION DE LA PATINOIRE.

Le conseil avait l'intention d'inaugurer les travaux de construction de la patinoire en fin d'avril 2008.

L'inauguration officielle se fera le 30 avril prochain. Une joute de hockey amicale se tiendra entre la Caisse Populaire et la Municipalité vers 13 h : 30. La population sera invitée et un vin sera servi. À cette occasion, on organisera probablement une autre activité (dégustation de fromage local ou autre)

11-LISTE DES TRAVAUX PUBLICS

1.1 Ponts

- Finition de peinture du pont de béton de la Traverse du Moulin Doucet : grillage et rampe.

1.2 Panneaux de signalisation et glissières de sécurité

- **Travaux de signalisation : nom de rue, panneaux manquant, autres panneaux, panneau du service d'incendie points d'eau. Martin Rousseau 803-2043, panneau 50 km/heure, avancé autobus, voir liste**

1.3 Travaux de voirie

- Eau retenu par roc chez Linda Rousseau : installer drain et enfouir
- Ponceau qui vibre : 1840 Côte Joly, Sylvie Dénomée
- **Mettre asphalte dans l'entrée du 5072, rang Saint-André Sud Ouest M. Filiatreault.**
- Réparer intersection de la route Sainte-Thérèse.
- Réparation intersection Montée Saint-Viateur.
- Mettre Pierre sur accotement autoroute 40, rang Sud Riv. Chicot
- Fissures Asphalte Gîte Hibiscus
- **Placer le matériel et les équipements de voirie sur les terrains et nettoyage des terrains (placer au bas de la côte au parc),**
- Érosion dans l'entrée de M. Edgard Bibeau sur le 9^e rang York
- Le ponceau relevé fait vibrer la maison aux 2561, rang York, enlever la bosse dans le chemin.
- **Raccordement pierre : rue Dominique, garage JAT Auto, Raymond Fafard, Domaine Belhumeur**

1.4 Réseau d'aqueduc et borne fontaines

- Installation de bonhomme à l'eau sur le réseau et localisation
- **Localisation des bonhommes à eau : M. Thouin 1310 rang Nord, Patrick Deschênes, Robert Sylvestre, Jacques Chênevert, Système arrosage, Onésime Beaufort, Rosaire Fafard, Yves Saint-Vincent, Alfred Turcotte Maison levée rang Sud. Éric Deschênes, Denis Grégoire,**
- **Sortie d'eau des cultivateurs : faire des clés et nouveau boyau de remplissage**

1.5 Usine de filtration

- Butoir pour réservoir d'huile à chauffage.

1.6 Parc et chalet des loisirs

- Nivelé et finition stationnement
- Installer jeux de ballon panier : béton
- Solidifier les jeux nouveaux générations du parc
- Installer aspenite peint ou autres sur les tours du système d'éclairage au parc (obliger par assurances)
- Installation de lumières d'urgence au chalet (électricien et obliger par les assurances))

1.7 Garage voirie

- Butoir pour réservoir de diesel (obliger par assurances)
- Récipients de métal avec couvercle pour le garage pour chiffons souillés et imbibés huile etc. (obliger par assurances)

1.8 Édifice

- Sortie pour arrosage fleurs an avant de la bâtisse
- Planchers : Décapage, cirage, polissage et grand ménage des locaux aussi au chalet des loisirs
- Couverts du conteneur à ordures à remplacer.
- Déflecteur métallique cheminée système de chauffage (assurances)

12- COURRIER

Membres en direct : Bulletin d'information de l'ADMQ

Ministre des Transports : Subvention reconduit de 169 167\$ concernant la voirie.

Carrefour action municipale et famille : 20^e colloque annuel en juin 2008.

Ministère des Affaires Municipales : Compensation en lieu de taxes pour l'école Sainte-Anne.

CSST : Avis de recalcule du taux personnié

Les Journées de la Culture : Participation de la municipalité aux journées de la culture

Groupe AST : Contrat échu offre de renouvellement.

MRC de d'Autray : Règlement autorisant une dépense de 102 000\$ pour la mise en place d'équipements de communication en situation d'urgence.

Jour de la terre Québec : Jour de la terre le 22 avril 2008.

FQM : Fleurons du Québec.

CRÉ Lanaudière : dossier VHR et registre des plaintes.

Mini Scribe : Bulletin d'information de l'ADMQ.

Député Guy André : Les infrastructures et la taxe d'essence

MDDEP : Certificat d'autorisation Ferme Marcel Deschênes pour la valorisation agricole.

Loisir Sport Lanaudière : 8^e édition du Mérite loisir lanaudois.

La Table pour la récupération hors foyer : Entrée en vigueur du programme de financement pour la récupération des matières recyclables hors foyer.

La Coop Agrivert : Rapport annuel 2007

Cré-Express : Bulletin d'information du Cré- Lanaudière.

MDDEP : lettre suite aux échéanciers proposés pour les travaux demandés à l'usine de filtration.

Philippe Desrosiers : Offre de service d'un avocat en ressources humaines.

Bell : relevé 9-1-1

Ministère des Affaires Municipales : Fête des voisins 2008.

Hydro-Québec : Programme d'automatisation du réseau de distribution d'Hydro-Québec.

13-ADOPTION DES COMPTES

rés.2547-08

Il est proposé par M Louis Mandeville appuyé par M. Yves Fafard et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les

comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adopté à l'unanimité.

COMPTES À PAYER (200597) 2008		
Revenu Québec		
Correction déclaration RQAP		37.47
Bell Canada		
Téléphone chalet	22-03-08	83.36
CSST		
Cotisation 2008	20-04-08	5252.67
Registre foncier		
Mutations		15.00
Le Groupe Harnois		
Huile à chauffage	31-03-08	1107.16
Huile à chauffage	10-03-08	1090.35
IGA		
Réception	03-03-08	39.94
Marché Bonichoix		
Réception	03-03-08	25.97
Réception	04-03-08	21.36
Dépanneur du village		
Lait, essence	503190	12.14
Clément Laferrière		
Transport de neige	11521	586.95
Gilles Destrempe Excavation		
Sable abrasif	4679	676.07
Équipement J.M. Dubois		
1 crochet, 1 boyau à air pour compresseur	1263 1180	59.76
FQM		
Messagerie et transport	49273	72.16
Simple Comptable		
Abonnement annuel et mise à jour	24-03-08	597.11
Lafarge		
Pierre ponceau	6241995	444.31
Flette Informatique		
1 disque dur et boîtier	549	172.12
Inspecteur Canin		
Chien errant	0208	33.86
Les Industries Harnois		
Plomberie centre communautaire	172822	155.47

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Réseau Biblio		
Papier imprimante datamax, carte prêt abonné	13116	40.08
Livre détérioré	12787	27.00
Rona Limoges et Frères		
Bois pour drapeaux	137068	24.11
Sintra		
Asphalte froid	0612-00167	1803.64
MRC de d'Autray		
Cours d'eau Destrempe Beaufort, Lafontaine Houle, Marais de bois, Olivier Tranchemontagne		30 404.02
MRC de d'Autray		
Matières résiduelles	188962 188636 RDD11/12	815.80
Guy Bourgeault et Fils		
Électricien nacelle réparation toit	31924	169.31
Quincaillerie Saint-Cuthbert		
Ruban jaune, raccord, déglaçant, gants, rechange fibro-contact, plateau plastique, pinceau, diluant, vaporisateur, pulvérisateur à main, castrol, adhésif, boulon, écrou, support, clou galvanisé, rechange déodorant, manchon, manchon et cadre, ensemble 4 pinceaux, cadenas, anti-plas	31858 31802 31808	449.20
MRC de d'Autray		
Téléphonie et équipements téléphonie	06000	2 07.09
Toshiba solutions d'affaires		
Entretien et copies février et mars,	26-02-2008 et 25-03-2088	200.38
Hydro-Québec		
Electricité chalet et parc	17-03-08	808.89
Edifice, salle, caserne garage	17-03-08	2 471.62
PitneyWorks		
Frais de crédit	13-03-08	35.78
MRC de d'Autray		
Quote-part 60%	01-03-08	151 192.00
COMPTES À PAYER (201019 2008)		
Bell Canada		
Téléphone usine	22-03-08	82.74
Le Groupe Harnois		
Huile à chauffage	13-03-08	428.83
Guy Bourgeault et fils		
Chauffe eau		73.37
Kemira		
Pass 100	2056386	3 666.24
Biolab		

Analyses eau	121789	412.01
Analyse conductivité	120354	28.22
Commairco		
Entretien compresseur	251909	146.78
Bell Canada		
Téléphone usine	22-02-08	82.65
Hydro-Québec		
Electricité usine	18-03-08	1 784.99
COMPTES À PAYER Saint-Viateur		
Biolab		
Analyses eau	121790 120353	162.83
Municipalité de Saint-Barthélemy		
Eau	2007 2015 2016	4 326.23

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés.2548-08

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 7^e jour du mois d'avril 2008

Richard Lauzon
 Directeur général et secrétaire.-trésorier